Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 081-200034056-20231212-D2023_159-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

N° 2023/159

Objet : Finances : Budget Crèches – décision modificative n°2

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des écritures avec la trésorerie, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, comme suit :

	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
INVESTISSEMENT			21838	- 1 200€
			16818	+ 1 200€
FONCTIONNEMENT	6479	- 1 400€	60612	+ 1 400€
	6419	- 10 000€	6042	+ 1 000€
			60623	+ 3 000€
			60632	+ 2 000€
			6288	+ 4 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :
- approuve la décision modificative n°2 du Budget Crèches prévoyant des virements de crédits, conformément au tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,
Christian MONTAGNE